

VILLENEUVE  
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE  
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DECISION N° 2023/005

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

VU le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 relative au changement de locataires des jardins partagés ;

CONSIDERANT le courriel de l'attributaire en date du 28/07/2022 relatif à sa décision de cesser d'exploiter la parcelle à compter du 21/09/2022 ;

CONSIDERANT le dossier complet de demande d'attribution d'une parcelle reçu en mairie le 07/10/2021 ;

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

La parcelle suivante, située aux jardins de « La Planche », fait l'objet d'une modification de locataire :

N° de parcelle	Ancien attributaire	Nouvel attributaire
16	M. SORNET Alain 15 rue des Roseaux	Mme SAADALI Aziza Lgt 10 Res. Pierre et Marie Curie 32 avenue des Nacres

#### ARTICLE 2 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le ~~1.4.FEV. 2023~~  
Et publication le ~~1.4.FEV. 2023~~

Fait à Villeneuve-Lès-Maguelone,  
Le **08 FEV. 2023**

Le Maire  
Véronique NEGRET

